

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 6 décembre 2016

Résolution: CA16 22 0461

---

**Motion d'appui aux écoles Ludger-Duvernay et St-Gabriel pour la présence de brigadiers scolaires**

Considérant que le conseil d'établissement de l'école primaire Ludger-Duvernay demande la présence d'un brigadier scolaire à l'angle de la place Saint-Henri et de la rue Notre-Dame pour assurer la sécurité des élèves;

Considérant que l'école primaire St-Gabriel demande également la présence d'un brigadier scolaire sur Wellington;

Considérant que l'arrondissement consacre depuis six ans 500 000 \$ annuellement à la sécurité des cyclistes et piétons, alors qu'en 2009, ce montant était de 50 000 \$;

Considérant que le Sud-Ouest travaille ainsi à augmenter la sécurité des abords des 14 écoles primaires présentes sur son territoire;

Considérant la réduction de vitesse maximale à 30 km/h en période scolaire, implantée à la rentrée scolaire 2014;

Considérant les travaux des grands chantiers routiers que sont Turcot, Champlain et Bonaventure et leurs impacts sur l'augmentation de la circulation et autres nuisances dans les rues locales limitrophes;

Considérant que l'école primaire Ludger-Duvernay est située à proximité de l'échangeur Turcot;

Considérant que l'école St Gabriel est située entre les chantiers de l'autoroute Bonaventure et du pont Champlain;

Considérant que la présence de brigadiers aux intersections très fréquentées par les voitures figure parmi les suggestions de Vélo Québec pour améliorer la sécurité du trajet des élèves;

Considérant que la gestion des brigadiers scolaires relève du Service de police de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé et Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De demander au SPVM d'entamer les démarches auprès des instances concernées afin de donner suite aux requêtes des écoles Ludger-Duvernay et St-Gabriel demandant la présence de brigadiers scolaires sur les rues Notre-Dame et Wellington.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12